

UN LIBRARY

APR 15 1991

UN/SA COLLECTION



NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

2424^e SÉANCE : 28 MARS 1983

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2424)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)	1

S/PV.2424

12 p.

YRANREJ MU
NO 2 1 HA
MONTILLON 22/11

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1985, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2424^e SÉANCE

Tenue à New York le lundi 28 mars 1983, à 11 heures.

Président : Sir John THOMSON
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2424)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651).

La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à cette question [2420^e à 2423^e séance], j'invite le Ministre des relations extérieures du Honduras à prendre place à la table du Conseil de sécurité. J'invite les représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de la Barbade, de la Belgique, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de l'Equateur, de l'Espagne, de la Grenade, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Maurice, du Mexique, du Panama, du Pérou, des Philippines, de la République dominicaine, de la République fédérale d'Allemagne, de la République islamique d'Iran, de la République-Unie de Tanzanie, du Venezuela, du Viet Nam, du Yémen démocratique et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Paz Barnica (Honduras) prend place à la table du Conseil; M. Abada (Algérie), M. Muñiz (Argentine), M. Moseley (Barbade), Mlle Dever (Belgique), M. Salazar Paredes (Bolivie), M. Bueno (Brésil), M. Sanz de Santamaría (Colombie), M. Zumbado Jiménez (Costa Rica), M. Roa Kourí (Cuba), M. Albornoz

(Equateur), M. de Piniés (Espagne), M. Taylor (Grenade), M. Purushottam (Inde), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Maudave (Maurice), M. Muñoz Ledo (Mexique), M. Ozores Typaldos (Panama), M. Pastor de la Torre (Pérou), M. Arcilla (Philippines), M. Knipping Victoria (République dominicaine), M. Jelonek (République fédérale d'Allemagne), M. Serajzadeh (République islamique d'Iran), M. Rupia (République-Unie de Tanzanie), Mme Coronel de Rodríguez (Venezuela), M. Hoang Bich Son (Viet Nam), M. Al-Alfi (Yémen démocratique) et M. Silovic' (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bulgarie, d'El Salvador, de l'Italie, de la Mongolie, de la République arabe syrienne et de la République démocratique allemande des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Rosales Rivera (El Salvador), M. La Rocca (Italie), M. Narkhuu (Mongolie), M. El-Fattal (République arabe syrienne) et M. Ott (République démocratique allemande) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/15654, une lettre, en date du 24 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Mongolie, et S/15656, une lettre, en date du 25 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua.

4. Le premier orateur est le Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à faire sa déclaration.

5. M. PAZ BARNICA (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai souhaité prendre part personnellement à

ce débat pour réaffirmer ce qu'a déjà dit le représentant du Honduras en cette instance internationale et pour dissiper tout doute qui pourrait encore subsister quant à la position de mon gouvernement au sujet du douloureux conflit interne qui secoue actuellement la République sœur du Nicaragua.

6. Il est peu fréquent qu'un Etat membre de l'Organisation des Etats américains (OEA), comme le Nicaragua, vienne au Conseil de sécurité sans avoir auparavant épuisé les mécanismes de l'instance régionale, conformément au paragraphe 2 de l'Article 52 de la Charte des Nations Unies et aux procédures prévues dans la Charte de l'OEA. Néanmoins, mon gouvernement n'entend pas se soustraire à une discussion dans le cadre de l'Organisation mondiale et il y participe dans l'espoir que nous parviendrons à trouver une solution civilisée et pacifique aux problèmes complexes de l'Amérique centrale.

7. J'ai dit, et je le répète, que le Gouvernement nicaraguayen fait face à une lutte armée de caractère interne. Les Nicaraguayens luttent contre les Nicaraguayens sur le sol du Nicaragua. Malheureusement, l'explosion actuelle de la violence n'est ni surprenante ni inattendue. Il est évident pour un observateur impartial, peu de mois après le triomphe de la révolution sandiniste, qui avait soulevé tant d'espoir à l'heure de la victoire contre la dictature, que cette révolution, tel Saturne, a commencé à dévorer ses propres enfants. Des membres du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de l'Etat non seulement ont renoncé à leurs fonctions officielles mais sont passés à l'opposition ouverte et résolue. Y figurent entre autres: Violeta de Chamorro, Alfonso Robelo, Arturo Cruz, anciens membres du Conseil du gouvernement, Edén Pastora, héros de la révolution, ancien vice-ministre de la défense et ancien commandant des milices populaires sandinistes, et tant d'autres qui n'ont pas partagé le détournement du processus révolutionnaire de ses conceptions originales. Cause ou effet de cette situation, je ne sais; toujours est-il que le régime est devenu plus répressif. Les prisons sont pleines de prisonniers politiques, les garanties individuelles et sociales les plus élémentaires sont limitées, la liberté de la presse et la liberté de culte sont restreintes, comme on l'a vu lors de la récente visite pastorale au Nicaragua de S. S. le pape Jean-Paul II, attitude qui a suscité la condamnation des hommes de bonne volonté à travers le monde entier.

8. Dans cette période sombre, aggravée par une profonde crise économique, le Gouvernement du Nicaragua a utilisé tous les moyens pour se créer des ennemis dans la région de l'Amérique centrale; il n'y a rien de plus comode que d'accuser ses voisins les plus immédiats, entre autres le Honduras, de tout ce qui s'est produit ou pourrait se produire dans le pays. Progressivement, les relations entre les Etats de la région se sont tendues tant en raison d'incidents de frontière provoqués par les forces sandinistes qu'en raison d'accusations sans fondement et absurdes selon lesquelles on cherchait à déstabiliser le Gouvernement nicaraguayen.

9. Pour comprendre pleinement l'absurdité de ces accusations, il est nécessaire de faire un peu d'histoire. En

1980, après près de 20 années de gouvernements *de facto* et irréguliers, le Honduras a amorcé avec persévérance et esprit de sacrifice le retour à la démocratie institutionnalisée; des élections ont eu lieu, le 20 avril 1980, pour élire des députés à l'Assemblée nationale constitutionnelle, dans un climat de paix, de liberté et d'honnêteté. Une nouvelle Constitution de la République a été adoptée et, alors que les pays voisins se débattaient dans la violence, le peuple du Honduras s'est rendu aux urnes en 1981 pour élire le Président de la République, les députés au Congrès national et les maires des municipalités, avec une participation de plus de 80 p. 100 de l'électorat, acte civique exemplaire qui mérite d'être reconnu sur le plan international. Le processus de démocratisation au Honduras a atteint son point culminant le 27 janvier 1982 au moment où M. Roberto Suazo Córdova a accédé à la présidence, appuyé par la majorité du peuple hondurien et en présence de plusieurs dirigeants de pays d'Amérique, y compris le commandant Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua.

10. La préoccupation principale du nouveau Gouvernement hondurien, sur le plan intérieur, était de maintenir la tranquillité dont jouissait le pays, de renforcer les institutions démocratiques et de promouvoir le développement économique et social de la nation. Sur le plan extérieur, son objectif essentiel consistait à parvenir à la coexistence pacifique avec tous les pays de la terre par l'application stricte des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la non-ingérence dans les affaires des autres Etats, le droit des peuples à l'autodétermination et l'obligation de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques.

11. C'est ainsi que deux mois à peine après être entré en fonction le 23 mars 1982, le nouveau Gouvernement du Honduras a présenté au Conseil permanent de l'OEA une proposition de paix pour la région de l'Amérique centrale [voir S/14919], consistant en six points qui peuvent être résumés comme suit. Premièrement, arriver à des accords visant à arrêter la course aux armements dans la région, réduire les armements et interdire l'importation de certains types d'armement, afin de parvenir à un désarmement général. Deuxièmement, réduire et éliminer les conseillers étrangers militaires et autres. Troisièmement, conclure des accords visant à arrêter et à empêcher le trafic illégal des armes dans la région. Quatrièmement, mettre en place un système international de supervision des accords ainsi conclus. Cinquièmement, s'abstenir de créer de nouveaux différends d'ordre territorial ou maritime susceptibles d'aggraver la situation dans la région. Sixièmement, favoriser un dialogue multilatéral de caractère régional et permanent permettant, sur le plan interne, de parvenir à des accords politiques en vue de l'instauration de régimes démocratiques et pluralistes fondés sur l'expression libre, normale et honnête de la souveraineté populaire. A partir de cette date et jusqu'à ce jour, mon gouvernement s'est efforcé par tous les moyens de faire en sorte que cette proposition ou d'autres ayant le même but, c'est-à-dire la paix, deviennent une réalité pour le bien de toute la région de l'Amérique centrale.

12. En cette occasion, le Honduras réaffirme sa décision inébranlable d'entamer au plus tôt un dialogue multilatéral, d'abord et avant tout avec les pays d'Amérique centrale, mais ouvert à d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes à gouvernement démocratique. Nous estimons que cela est la meilleure manière de parvenir à des accords sérieux et responsables permettant de renforcer la paix et la sécurité dans la région. Divers Etats ont déclaré qu'ils acceptaient cette initiative. Néanmoins, non seulement le Gouvernement du Nicaragua a observé un silence absolu à son sujet mais ses porte-parole les plus importants ont formulé des déclarations menaçantes proclamant qu'une guerre contre le Honduras était inévitable, en violation flagrante des principes fondamentaux consacrés par la communauté juridique internationale.

13. Il est donc manifeste que le Nicaragua veut la guerre alors que le Honduras désire la paix. S'il en était autrement, il faudrait se demander pourquoi mon pays est disposé à ouvrir son territoire, sans aucune restriction, à une supervision internationale pourvu que le Nicaragua fasse de même, notamment aux zones frontalières, dans les ports, les aéroports et autres zones stratégiques. On ne pourrait pas non plus expliquer la volonté constante de dialogue que nous avons manifestée; je songe notamment à la longue conversation avec le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann, tenue le 8 octobre dernier, ici même, au Siège, sous les auspices du Secrétaire général.

14. Ultérieurement, d'une manière franche et spontanée, au mois de novembre dernier, je me suis rendu à Managua porteur d'un message de paix et d'entente de mon gouvernement au peuple et au Gouvernement du Nicaragua; ce message a été radicalement censuré dans tous les moyens de communication du pays par la Commission de censure qui dépend du Gouvernement nicaraguayen. Voici une preuve nette de ce que j'affirme; il s'agit d'un exemplaire du quotidien *La Prensa* de ce jour-là, où jusqu'à la plus petite nouvelle du voyage au Nicaragua du Ministre des relations extérieures du Honduras, en mission de bonne volonté, de paix et d'entente pour rechercher des solutions permanentes, a été censurée. Je voudrais apporter une autre preuve. Une personne qui m'accompagnait au cours de la conférence de presse que j'ai donnée à l'aéroport international de Managua a écouté mes déclarations au sujet de notre attitude en faveur de la paix. Il a été témoin de ce que j'affirme, il a été témoin aussi du fait que la conférence a été complètement censurée. Je veux parler du témoignage de mon ami, le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Victor Hugo Tinoco, qui était assis à mon côté à ce moment-là. Devant cette attitude hostile, et compte tenu des accusations constantes selon lesquelles il y aurait au Honduras des camps de forces opposées au régime nicaraguayen d'où seraient lancées des attaques contre les forces sandinistes, j'ai invité, en février dernier, le Ministre des relations extérieures, M. D'Escoto Brockmann, à parcourir avec moi la zone frontalière entre les deux pays pour vérifier qu'il n'y avait pas, en territoire hondurien, de camps de ce genre, dont l'existence présumée a donné lieu à une campagne publicitaire intensive et bien orchestrée, visant à discréditer mon pays,

procédant de la prétention obstinée du Gouvernement nicaraguayen de se poser en victime, de passer du rôle de coupable à celui de victime pour justifier sa conduite radicale, détourner l'attention du grave conflit interne qui secoue le Nicaragua et bénéficier gratuitement d'une aide et d'une prébende internationales sur le plan économique et militaire. Point n'est besoin de dire que le Gouvernement du Nicaragua repoussa aussi cette invitation.

15. Sur le plan militaire, le Honduras a également manifesté une volonté ferme de dialogue sérieux et civilisé. L'an dernier, en premier lieu, une réunion de hauts chefs militaires des deux pays s'est déroulée à la douane hondurienne de La Fraternidad, présidée par les chefs d'état-major militaires, et, peu après, au port nicaraguayen de Corinto, une deuxième réunion a eu lieu entre les chefs des forces navales; une troisième réunion est restée en suspens étant donné que le Nicaragua refusait d'accepter la concrétisation de mécanismes visant à empêcher les incidents de frontière et à instaurer un climat de détente dans la région de l'Amérique centrale.

16. Le Gouvernement du Nicaragua n'a toujours pas répondu à l'invitation pour cette nouvelle réunion des chefs des forces navales visant à éviter des incidents d'ordre maritime. En novembre dernier, j'ai réitéré personnellement cette invitation au Coordonnateur du Conseil du Gouvernement nicaraguayen, le commandant Daniel Ortega Saavedra, qui nous a répondu que des réunions de ce genre étaient dénuées d'importance.

17. Il est lamentable de constater, en vérité, que tous les efforts faits par mon pays en vue de parvenir à une meilleure entente régionale se soient révélés vains et que les relations entre les Etats d'Amérique centrale deviennent de plus en plus tendues. Alors que le Honduras recherche la détente et le dialogue avec tous les pays de la région, le Nicaragua nous menace d'une guerre imminente. On peut ici se référer aux déclarations du Haut Commandement, qui a affirmé qu'il était disposé à affronter le Honduras et à déchaîner une guerre internationale. Pour justifier la mobilisation massive de ses troupes vers la zone frontalière, entreprise jeudi dernier, le Gouvernement nicaraguayen accuse publiquement et directement les forces armées du Honduras d'avoir bombardé, et, fait encore plus étrange, d'avoir envahi le territoire nicaraguayen. Mon gouvernement rejette catégoriquement ces accusations en tant qu'accusations impudentes et sans fondement.

18. Mon gouvernement, une fois de plus, proclame sa neutralité absolue dans les conflits internes qui affligent les pays voisins ainsi que son désir sincère de voir ces peuples frères jouir d'une situation de paix et de démocratie si précieuse grâce au dialogue, à l'entente et au respect mutuel. Notre intérêt dans la réalisation de ces objectifs est d'autant plus grand qu'en raison de notre proximité sur le plan géographique les luttes internes tendent à déborder les frontières et à se répercuter sur le développement normal de la vie de mon pays. La preuve en est qu'actuellement, au Honduras, se trouvent 40 000 réfugiés environ de pays d'Amérique centrale, particulièrement

d'El Salvador et du Nicaragua. Comme peut le vérifier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le nombre de ces derniers — les Nicaraguayens — a augmenté de manière alarmante depuis quelques semaines. La présence de réfugiés au Honduras ne peut s'expliquer que par leur prise de conscience du fait que le Gouvernement hondurien reste neutre dans les luttes de leurs pays et garantit un climat de liberté, de sécurité et de compréhension humanitaire face à l'incertitude et à la violence qui existent dans leurs patries respectives. Ce sont là les seuls camps de Nicaraguayens qui, sans que nous les recherchions, existent en territoire hondurien.

19. En tant que représentant d'un gouvernement légitime, émanant de la volonté majoritaire du peuple hondurien librement exprimée, respectueux de la loi et de ses engagements internationaux, je dénonce officiellement devant le Conseil les actes injustifiés de provocation à caractère menaçant perpétrés par le Gouvernement du Nicaragua contre le Honduras, actes qui représentent une menace réelle et grave contre la paix et la sécurité de la région de l'Amérique centrale. De même, je demande instamment au Conseil de prendre des mesures concrètes de façon que, par le dialogue et la négociation, l'on trouve une solution mondiale et régionale au drame de l'Amérique centrale, car les facteurs mondiaux et régionaux sont les différents facteurs qui causent les convulsions politiques, les troubles sociaux, les contradictions économiques et la violence effrénée qui secouent cette région du continent américain.

20. Je tiens à réaffirmer ici que le désir le plus fervent du Gouvernement du Honduras est de voir la paix rétablie en Amérique centrale, instaurant ainsi un climat où pourront s'épanouir les libertés politiques, où se raffermira un système démocratique pluraliste et où sera exaltée la dignité de la personne humaine.

21. M. TINOCO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vais faire quelques observations sur certains points centraux et fondamentaux que nous jugeons important de relever dans l'intervention du Ministre hondurien des relations extérieures, M. Edgardo Paz Barnica.

22. Nous jugeons important de faire ressortir avec précision ce qu'il a omis de mentionner dans son intervention. Nous rappelons qu'en égard à l'invitation renouvelée, qui aurait été adressée au Nicaragua et qu'il aurait méconnue, de visiter les camps de contre-révolutionnaires opérant à partir du Honduras, et dont les membres se sont infiltrés depuis février au Nicaragua, ma délégation a déjà donné des explications suffisamment claires à une séance antérieure du Conseil. Le représentant du Honduras aurait donc intérêt à communiquer au ministre de son pays le compte rendu sténographique de cette séance afin qu'il prenne connaissance de notre réponse à ce sujet [2420^e séance, par. 128 et 129].

23. S'agissant des propositions de paix du Honduras, et des efforts qu'il ferait pour instaurer la paix, je vais donner connaissance au Conseil d'une série de mesures adoptées par le Gouvernement nicaraguayen.

24. Par exemple, j'attire l'attention du Conseil sur le fait que, dès le 6 mai 1981, la République du Nicaragua a franchi une première étape, lorsque le gouvernement de mon pays a demandé la convocation d'une réunion au niveau le plus élevé, à laquelle participeraient également les ministres de la défense et les chefs d'état-major; cette invitation a fait l'objet de la note n° 064 du 6 mai, adressée au Gouvernement hondurien, présidé alors par le général Policarpo Paz García. Par sa note n° 178 du 11 mai, le Honduras a accepté notre invitation. A l'issue précisément de cette réunion, une série d'accords ont été conclus et, dès le début du mois de mai 1981 — antérieurement à l'intensification des activités contre-révolutionnaires à partir des camps situés au Honduras et à l'approbation par le Gouvernement américain d'une somme de 20 millions de dollars destinée à aider ces bandes —, nous avons fait des efforts avec le Honduras afin d'éviter que ce pays ne devienne un tremplin et, de ce fait, un instrument de l'intervention contre le Nicaragua.

25. En novembre 1981, un membre du Conseil du gouvernement, M. Rafael Córdova Rivas, que j'ai accompagné personnellement, s'est rendu à Tegucigalpa — première visite faite au Honduras par un membre du Conseil du gouvernement depuis le triomphe de la révolution alors qu'aucune visite de ce niveau n'avait encore été faite au Nicaragua par le Honduras — pour s'entretenir avec le colonel Elvir Sierra, alors ministre hondurien des relations extérieures, auquel nous avons confirmé qu'il était nécessaire de mettre en œuvre ce qui avait été convenu en mai de cette même année à la réunion de Guasale. Nous avons alors proposé de patrouiller conjointement la frontière afin d'éviter que ne se poursuive l'installation de camps de contre-révolutionnaires, qui, à l'époque, ne faisait que commencer.

26. Le 27 janvier 1982, en témoignage de la bonne volonté politique du Nicaragua à l'égard du Honduras, le Coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale, le commandant Daniel Ortega Saavedra, comme l'a déclaré le ministre Paz Barnica, a assisté à la cérémonie de prise de pouvoirs du nouveau Président du Honduras, M. Roberto Suazo Córdova.

27. Le 15 mars, le Ministre des relations extérieures de notre pays, Miguel D'Escoto Brockmann, dans sa note n° 108, a invité le Ministre hondurien des relations extérieures, Edgardo Paz Barnica, à tenir une réunion commune qui aurait lieu à une date convenant au Honduras, afin de parvenir à une meilleure entente entre nos deux pays. Le 19 mars, le ministre Paz Barnica nous faisait parvenir sa note n° 185 DSM du 17 mars, dans laquelle il éclairait : "Pour des raisons indépendantes de ma volonté je dois m'absenter du Honduras au cours des prochains jours, et à mon retour nous fixerons d'un commun accord la date de notre réunion."

28. Le Ministre hondurien des relations extérieures n'est donc pas venu au Nicaragua, et le 21 avril il a été décidé que le ministre des relations extérieures D'Escoto Brockmann se rendrait à Tegucigalpa, où il a présenté au Gouvernement hondurien, par l'intermédiaire du ministre des

relations extérieures Paz Barnica, une proposition en six points en vue d'éviter l'érosion des relations entre le Nicaragua et le Honduras. Ces propositions étaient les suivantes : premièrement, tenir immédiatement une réunion des chefs des armées des deux pays, laquelle ne s'est jamais matérialisée en dépit du désir exprimé par le Gouvernement nicaraguayen; deuxièmement, signer un accord de non-agression entre nos deux pays; troisièmement, patrouiller conjointement la frontière; quatrièmement, démanteler les camps de contre-révolutionnaires somozistes; cinquièmement, s'abstenir d'installer des bases navales étrangères dans le golfe de Fonseca, qui baigne le Honduras et le Nicaragua; et, sixièmement, tenir des réunions bilatérales de tous genres et rapatrier les Mosquitos qui souhaitent retourner au Nicaragua, avec la coopération d'organisations internationales.

29. Le 20 mai, une réunion s'est tenue à La Fraternidad, avec la participation du colonel José Abdenego Sueso Rosa, chef d'état-major des forces armées honduriennes. Hélas ! cette réunion n'a pas été suivie d'effet. Le 24 août, pour résumer brièvement ce qui est peut-être l'aspect le plus important du processus de rapprochement avec le Honduras entrepris par le Nicaragua en vue d'éviter que le Honduras ne devienne le tremplin de la contre-révolution, le ministre Miguel D'Escoto Brockmann, dans le but de donner suite à la proposition du commandant Ortega Saavedra, a invité le ministre des relations extérieures Paz Barnica à le rencontrer à Managua les 1^{er}, 2 ou 3 septembre, à sa convenance. Le Ministre des relations extérieures Paz Barnica a répondu le 1^{er} septembre que "certains engagements pris antérieurement" l'empêchaient d'accepter cette invitation. Le 4 septembre, le ministre Paz Barnica était invité de nouveau à rencontrer le ministre d'Escoto Brockmann et le Ministère hondurien des relations extérieures a répondu le 9 septembre à cette invitation en donnant les mêmes excuses que précédemment. Le 8 octobre a eu lieu l'entretien, dont a parlé le ministre des relations extérieures Paz Barnica, entre lui-même et le ministre des relations extérieures Miguel D'Escoto Brockmann. Le 12 novembre, le ministre des relations extérieures Paz Barnica, répondant aux invitations qui lui avaient été précédemment adressées aux dates que j'ai mentionnées, a décidé de se rendre au Nicaragua, où il s'est entretenu avec le commandant Ortega Saavedra, du Conseil du gouvernement, et avec moi-même.

30. C'est le 19 février 1983, date qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, coïncidait précisément avec la mobilisation des campements contre-révolutionnaires, qui avaient déjà été concentrés surtout dans la zone de Las Trojes, dans le département d'El Paraíso, au Honduras, et dans la partie hondurienne de la côte des Mosquitos, qu'a été faite l'invitation à laquelle, je l'ai dit, nous avons répondu en disant qu'il fallait qu'une entrevue ait lieu à un niveau élevé pour déterminer les modalités de l'inspection. Bien sûr, on a dit ici que le Nicaragua n'avait pas répondu à cette invitation, mais ce n'est pas vraiment exact.

31. Je tenais à porter tous ces faits à l'attention du Conseil précisément pour donner la preuve des efforts

qu'a faits le Nicaragua non seulement pour avoir des relations fraternelles avec le Honduras, mais aussi pour essayer désespérément d'éviter que le Honduras ne se transforme en un tremplin ou en une plate-forme de la contre-révolution menée contre le Gouvernement sandiniste. La chose a été impossible à cause des manœuvres et des pressions extrêmes du Gouvernement américain qui a pris toute une série de mesures dont le Conseil n'ignore rien.

32. Mais il est intéressant à ce propos d'appeler l'attention sur le fait qui a été affirmé ici d'une façon que je ne puis qualifier que de téméraire, à savoir que l'agression actuelle contre le Nicaragua est un conflit interne. On a dit que ce qui se passe au Nicaragua est le résultat d'un conflit interne dans lequel des forces nicaraguayennes somozistes combattent des forces sandinistes.

33. Par exemple, ce n'est un secret pour personne, comme je l'ai déjà expliqué, que dès le mois de février 1982, lorsque nous avons commencé à faire des efforts pour éviter que le Honduras n'intensifie sa participation à la contre-révolution, il existait au moins 13 campements répartis le long de toute la frontière hondurienne. Nous avons dit alors qu'à partir de décembre, ces campements avaient commencé à concentrer des troupes en deux points de concentration stratégique, dans les zones de Las Trojes et de la côte des Mosquitos essentiellement. Et c'est précisément à partir de ces zones, qui déjà auparavant étaient des centres d'activité militaire, qu'ont commencé à se produire les incursions des bandes somozistes à l'intérieur de notre pays.

34. On prétend ici nier l'indéniable : l'utilisation du territoire hondurien, avec l'assentiment de secteurs extrêmement importants — et c'est une thèse que nous soutenons encore parce que nous ne voulons pas rendre responsable tout le Gouvernement hondurien — et sous la responsabilité de secteurs importants de l'armée et du Gouvernement honduriens, pour le déroulement des activités des forces contre-révolutionnaires dont j'ai parlé. Voyons les faits concrets.

35. L'autre jour, le représentant du Honduras disait ici que son gouvernement n'avait aucun contrôle sur ces activités, que le Honduras avait — et on peut lire à ce sujet les comptes rendus sténographiques — des milliers de kilomètres de frontière [*ibid.*, par. 64]; mais je puis affirmer qu'il n'y a que 700 kilomètres. Mais là n'est pas l'important. Le long de ces 700 kilomètres il y a des zones relativement peuplées, avec des routes et des moyens de communication qui sont utilisés systématiquement par les forces contre-révolutionnaires, et si le Gouvernement hondurien avait voulu essayer de contrôler ces bandes, il y a longtemps qu'il l'aurait fait.

36. Par exemple, pour résumer, je pourrai dire qu'au total, depuis les premiers mois de 1982 jusqu'aux premiers mois de cette année, ces bandes contre-révolutionnaires ont fait 386 morts et 284 blessés et se sont livrées à 211 enlèvements, surtout dans la zone frontière de notre pays. Ce n'est pas là une invention de la révolution nicaraguayenne. Comme il est dit aujourd'hui dans le *New York*

Times, il y a la famille et les veuves des Nicaraguayens assassinés dans la zone frontière qui peuvent en témoigner. Pendant cette même période, il y a eu environ 183 attaques lancées à partir de la frontière dont 131 se sont produites pratiquement sur la frontière et les autres à quelques kilomètres à l'intérieur, jusqu'à ces dernières semaines. Dans quels départements? Essentiellement dans ceux de Chinandega, Madriz, Nueva Segovia et Zelaya.

37. Je disais que si les autorités honduriennes de la zone ou le Gouvernement du Honduras avaient eu la moindre volonté de contrôler ces bandes somozistes, ils auraient pu le faire. Nous ne parlons pas de milliers de kilomètres. Prenons un seul secteur. Prenons la zone du département hondurien d'El Paraíso, qui est contiguë avec le département nicaraguayen de Nueva Segovia; ou mieux encore, prenons la zone du département de Choluteca, qui jouxte le département nicaraguayen de Chinandega. Nous parlons donc d'une distance de 70 kilomètres au plus. Que s'est-il passé là? Il y a eu au moins 36 attaques sur une distance de moins de 70 kilomètres. Pas moins de 36 attaques de bandes contre-révolutionnaires à différents niveaux. Par exemple, une attaque contre la troupe de gardes frontière de Santo Tomás del Nance, une attaque contre les ponts du Río Negro, où deux ponts ont sauté, une attaque contre le pont de Río Toronado, une attaque contre Peña del Jicote, une attaque contre Las Mesas, une attaque contre La Guaruma, une attaque contre Rancho Los Encinos, une attaque contre La Esperanza, une attaque contre Valle de Las Torres, deux attaques contre Ranchón Bibijagua, deux attaques contre la colline de La Zopilota, deux attaques contre El Paraíso, deux attaques contre les gardes frontière de La Ceiba, deux attaques contre les gardes frontière d'El Variador, quatre attaques contre Loma Oscura, quatre attaques contre Vado Ancho et cinq attaques contre San Pedro del Norte. Si l'on suit un tant soit peu la logique militaire élémentaire, avec cette concentration d'attaques dans une zone que l'on sait très bien être le théâtre d'activités contre-révolutionnaires, il aurait dû être possible au Gouvernement hondurien ou aux troupes du Honduras de capturer ne serait-ce qu'un somoziste, et ils n'en ont pas capturé un seul. Jamais il n'y a eu un accrochage avec une force contre-révolutionnaire alors que ces forces ont mené ces attaques, la plupart de ces 36 attaques, sur un territoire extrêmement réduit.

38. Il faudra peut-être davantage d'exemples pour que l'on ne continue pas à dire qu'il s'agit d'une lutte intestine, thèse que soutient précisément le Gouvernement américain en disant : "Bon, il y a conflit interne au Nicaragua, il y a conflit interne en El Salvador; c'est la même chose. Négocions l'ensemble." Espérons que cela signifie que les Etats-Unis sont disposés à négocier en El Salvador dans un avenir immédiat; cela pourrait être une des explications. Prenons la zone de Nueva Segovia, contiguë au département hondurien d'El Paraíso. Que s'y est-il passé pendant les 10 derniers mois? Il y a eu 43 attaques à partir du territoire hondurien. Nous pouvons en citer quelques-unes : une attaque contre Ojo de Agua, une attaque contre El Tablazo, une attaque contre La Ceiba, une attaque contre Cerro del Ayote, une attaque contre San José de las Manos, une attaque contre Teotecacinte, une attaque contre Loma de las Islas, une attaque contre

Planes de Bilán, une attaque contre les gardes frontière de Zacateras, une attaque contre les gardes frontière de Playa Hermosa, une attaque contre les gardes frontière de Huanito, une attaque contre les gardes frontière de Río Coco, une attaque contre les gardes frontière de Cerro Jesús et d'autres attaques contre les gardes frontière d'El Porvenir, d'El Portillo, de Mata de Plátano et de Las Puertas; et là encore, il s'agissait d'un territoire de moins de 70 kilomètres, mais sur une autre partie de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua. Sur ces mêmes 70 kilomètres, il y a eu en outre deux attaques contre El Suyital, deux attaques contre Los Arenales, deux attaques contre les gardes frontière à Los Planes, deux attaques contre les troupes à San Francisco, deux attaques contre Siuche et deux autres attaques contre Las Pampas.

39. Il est difficile d'essayer de nier la réalité. Toutes les attaques que j'ai mentionnées, et il ne s'agissait que de quelques exemples, ont eu lieu strictement près de la frontière. Nous ne parlons pas des autres attaques qui ont pu se produire à 15, 20 ou 25 kilomètres à l'intérieur du territoire du Nicaragua; nous parlons uniquement de la zone frontière.

40. S'il s'agissait d'un conflit interne, quelle serait la logique des bandes contre-révolutionnaires somozistes? Si elles sont à l'intérieur du pays, pourquoi se rendraient-elles sur les frontières où se trouve renforcée l'armée sandiniste au lieu d'attaquer d'autres zones à l'intérieur du pays qui sont plus dégarnies, les troupes sandinistes se trouvant le long de la frontière nord? Ce serait aller à l'encontre de la logique la plus élémentaire que de penser que les bandes contre-révolutionnaires qui se trouveraient à l'intérieur du pays se rendraient le long de la frontière nord pour attaquer les troupes sandinistes renforcées. Non; en réalité ces bandes sont équipées, s'entraînent et se réunissent de l'autre côté de la frontière, s'infiltrant à travers la frontière et attaquent les postes de gardes frontière, le long de la frontière entre le Honduras et le Nicaragua. Et l'on nous dit que c'est un conflit interne! On veut tout simplement nier l'évidence. Et l'on continue de nier ce qui est amplement reconnu par toute la communauté internationale. Il est évident que ce sont les Etats-Unis qui financent, qui parrainent cette guerre non déclarée contre le Nicaragua. Ce sont eux qui mènent cette guerre et la financent.

41. Mais nous pourrions nous poser la question suivante : quelle logique suivent les autorités honduriennes? Pourquoi permettent-elles que leur territoire soit utilisé pour les activités contre-révolutionnaires contre le Nicaragua? Il y a eu des élections en 1982; ce nouveau gouvernement n'aurait pas dû permettre tout cela. Je dois dire que nous avons vraiment eu des espoirs : l'espoir que la situation changerait vraiment avec le nouveau Gouvernement hondurien. Nous espérons que le nouveau gouvernement civil remédierait un peu à la situation, que le secteur de l'armée qui souhaite la guerre serait mis à l'écart et que dans la société hondurienne prévaudrait une tendance à la sagesse et à l'entente avec le Nicaragua.

42. Soyons clairs : il y a, au Honduras, deux tendances. Nous reconnaissons qu'il y a un secteur de la société hondurienne, un secteur du Gouvernement hondurien, qui, en effet, a toujours essayé d'éviter le conflit avec le Nicaragua, et il est intéressant de noter que ce sont des secteurs de l'entreprise privée, qui font du commerce avec le Nicaragua, qui ne voulaient pas de conflit avec ce dernier. Mais, dans l'armée, certains secteurs ont, sous la pression du Gouvernement des Etats-Unis, et surtout depuis que John Dimitri Negropona a été nommé ambassadeur, commencé à harceler tous les éléments qui favorisaient la politique de détente avec le Nicaragua. Cependant, lors des élections de 1982, nous avons vraiment espéré que le secteur civil, qui cherchait une politique de détente, l'emporterait sur le secteur militaire qui, lui, cherchait une politique d'affrontement avec le Nicaragua et voulait appuyer les bandes contre-révolutionnaires.

43. Mais cela n'a pas été possible. Peu à peu, le secteur qui recherchait l'agression, la guerre, a sapé les bases du secteur civil qui, lui, était en faveur de la détente. Ce secteur existait, mais je ne crois plus qu'il existe; il n'en reste que quelques "poches" dans la société hondurienne. On a commencé à s'attaquer aux éléments, même au sein de l'armée, qui étaient favorables à la conciliation avec le Nicaragua. C'est ainsi qu'on a renforcé le pouvoir militaire, au lieu du pouvoir civil. Gustavo Alvarez, chef des forces armées et l'un des éléments les plus agressifs contre le Nicaragua, a reçu tous les pouvoirs, a acquis de nouveaux pouvoirs militaires et, avec l'ambassadeur Negropona, a développé toute l'activité contre-révolutionnaire menée contre le Nicaragua. Mais il y avait, dans l'armée hondurienne, des secteurs qui souhaitaient la politique de détente avec le Nicaragua. Tous ces secteurs ont été exclus quelques mois après l'élection, lors de la lutte interne qui a eu lieu, au Honduras, entre le secteur en faveur de la guerre et le secteur en faveur de la conciliation. A cet égard, nous avons deux exemples très clairs. Les dirigeants du mouvement de la conciliation au sein de l'armée du Honduras, ceux qui souhaitaient la coexistence avec le Nicaragua, ont été pratiquement expulsés du Honduras. Tel a été le cas du colonel Hubber Bodden, qui était le chef des services de renseignements honduriens. Que lui est-il arrivé ? Tout simplement, le colonel Alvarez, appuyé par l'ambassade des Etats-Unis, l'a envoyé en tant qu'attaché militaire en Argentine, en Patagonie, si l'on peut dire, car l'Argentine, à ce moment-là, n'entretenait pas de relations suivies avec les pays de l'Amérique centrale. Et qu'est-il arrivé à l'autre dirigeant de l'armée hondurienne qui recherchait la conciliation avec le Nicaragua, le colonel Leónidas Torres Arias ? Eh bien, Gustavo Alvarez, avec l'appui de l'ambassade des Etats-Unis, l'a envoyé comme attaché militaire de l'autre côté de la terre, c'est-à-dire à Taïwan. Les membres du Conseil ont donc là une idée des espoirs qu'avait le Nicaragua. Nous avons suivi de très près le conflit interne au Honduras car nous savions le rôle que ce pays pouvait jouer contre le Nicaragua. Cependant, il est malheureusement évident que c'est le secteur le plus agressif qui est arrivé à s'imposer et l'on en voit les résultats : les bandes contre-révolutionnaires et le Gouvernement hondurien faisant complètement le jeu du Gouvernement américain.

44. Par ailleurs, il semblerait que le représentant du Honduras n'ait pas communiqué au ministre des relations extérieures de son pays l'article paru dans le *New York Times* d'aujourd'hui sur le camp d'entraînement de contre-révolutionnaires qui existe au Honduras et que l'auteur de l'article a visité. Il s'agit de l'article de Stephen Kinzer, journaliste du *New York Times*, qui est au Honduras et qui s'est rendu dans ce camp de contre-révolutionnaires. On lui a dit, là-bas, que certains d'entre eux s'étaient infiltrés au Nicaragua et qu'ils bénéficiaient de l'appui de secteurs officiels au Honduras. D'après le Gouvernement des Etats-Unis, tout cela n'est que mensonge. D'après le Gouvernement des Etats-Unis, il s'agit d'un conflit interne et ils n'ont rien à voir dans celui-ci. Mais les représentants des Etats-Unis, ici, ne nous disent absolument rien d'un autre article paru également aujourd'hui dans le *New York Times*. Il s'agit d'un article de Saul Landau qui dit que, le 19 novembre 1981, pour être précis, William J. Casey, directeur de la Central Intelligence Agency (CIA), s'est rendu devant le Comité restreint des services de renseignements pour dire précisément qu'on était en train d'appliquer un plan de 20 millions de dollars. Pour le Gouvernement des Etats-Unis, c'est également un mensonge. Tous les membres du Congrès des Etats-Unis qui critiquent ce plan de déstabilisation, ces fonds officiels consacrés à la déstabilisation du Nicaragua, sont donc paranoïaques. Tous les membres du Congrès qui s'y sont opposés, qu'ils soient démocrates ou républicains — je ne vais pas citer leurs noms car vous les connaissez tous — ont des visions. D'après le Gouvernement des Etats-Unis, ce plan d'agression contre le Nicaragua n'existe pas.

45. Il faut également rappeler que la délégation des Etats-Unis au Conseil n'a pas jugé bon de répondre aux trois questions concrètes qui lui ont été posées et qui pourraient aider le Conseil à établir les responsabilités des Etats-Unis. Les trois questions qui n'ont pas reçu de réponse sont les suivantes : premièrement, la CIA est-elle liée aux forces contre-révolutionnaires qui opèrent contre le Nicaragua ? Deuxièmement, des sommes sont-elles approuvées officiellement aux Etats-Unis pour financer des activités contre le Nicaragua ? Je fais allusion aux 20 millions de dollars. Troisièmement, existe-t-il oui ou non des camps d'entraînement de contre-révolutionnaires sur le territoire des Etats-Unis ? Ce sont là trois questions bien concrètes, auxquelles aucune réponse n'a été apportée et qui révèlent précisément le degré d'ingérence du Gouvernement des Etats-Unis et le degré d'acceptation presque publique de la guerre menée par le Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua. Nous jugions important de dénoncer tous ces faits devant le Conseil, car on ne peut pas laisser passer de manière aussi flagrante une activité aussi ouverte de déstabilisation contre un gouvernement souverain comme le Gouvernement nicaraguayen.

46. Toutefois, pour être constructif, je vais essayer d'exposer la position du Nicaragua pour voir s'il est encore possible, non pas grâce à la volonté du Gouvernement des Etats-Unis mais grâce aux pressions que l'on pourrait exercer sur lui, d'arriver à nous entendre. J'ai reçu de

Managua des instructions expresses visant à proposer au représentant du Honduras et au ministre hondurien des relations extérieures Paz Barnica d'organiser une rencontre présidentielle entre le président Suazo Córdova, du Honduras, et le Coordonnateur du Conseil du gouvernement, le commandant Ortega Saavedra, de préférence en présence des Présidents du Mexique et du Venezuela, qui témoigneraient de la bonne foi et des points de vue des parties. Cette réunion aurait pour objet de discuter des relations entre le Nicaragua et le Honduras et se tiendrait, selon le choix du Gouvernement hondurien, au Mexique ou au Venezuela et à la date la plus rapprochée qui convienne au Honduras. C'est la proposition que nous faisons officiellement au sein du Conseil au Gouvernement du Honduras aux fins de la rencontre entre le président Suazo Córdova et le commandant Ortega Saavedra, à la date et au lieu que la délégation du Honduras jugera appropriés pour discuter des relations entre nos deux pays.

47. Pour ce qui est du Gouvernement des Etats-Unis, qui est un facteur déterminant dans la crise et l'agression dont l'Amérique centrale est le théâtre — non seulement un facteur déterminant mais un facteur catalyseur et moteur de l'agression contre le Nicaragua —, nous lui proposons de commencer immédiatement des entretiens directs et francs dans un pays tiers choisi d'un commun accord. Ce pourrait être l'un des pays qui, en de précédentes occasions, se sont déclarés disposés à être le siège de négociations entre le Nicaragua et les Etats-Unis, à savoir la France, l'Espagne, le Mexique, le Venezuela ou le Panama, en vue de discuter des relations et des difficultés entre nos deux pays.

48. Voilà les deux propositions concrètes que j'avais à faire.

49. M. AMEGA (Togo) : Au moment où se déroule l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation¹, les faits portés à la connaissance du Conseil par les divers intervenants, suite à la saisine par le Nicaragua, se présentent comme la démonstration concrète du refus des Etats de respecter les principes de la Charte à laquelle ils sont parties, confirmant par là même une observation du Secrétaire général qui a écrit :

“J'ai parfois le sentiment qu'aujourd'hui nous prenons la Charte bien moins au sérieux que ne le faisaient ses auteurs, eux qui vivaient encore sous le coup d'une tragédie mondiale. Je crois donc que le premier grand pas à faire serait de rendre conscience aux gouvernements des obligations que leur crée la Charte².”

50. Devons-nous rappeler que nous, peuples des Nations Unies, avons déclaré que nous sommes résolus à “préservé les générations futures du fléau de la guerre”, à affirmer notre conviction et notre foi dans les droits essentiels de l'homme, dans la dignité de la personne humaine, dans l'égalité des droits de tous, hommes et femmes ainsi que nations, grandes ou petites, et qu'à cette fin nous sommes également résolus à “pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécu-

rité internationales” ? Disons-nous assez que tous les Etats Membres de l'Organisation sont tenus de respecter ces affirmations du Préambule de la Charte et d'agir conformément aux principes qui en découlent, à savoir : égalité souveraine de tous les Membres; règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques; non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ?

51. Face au foisonnement des crises qui agitent le monde, notamment celles qui embrasent l'Amérique centrale, face aux graves problèmes auxquels le Nicaragua est confronté et après avoir écouté les différentes déclarations qui ont été faites devant le Conseil, ma délégation ne peut que se rendre à une triste évidence : la loi de la jungle règne encore dans les relations internationales; la justice, le droit, l'équité et la tolérance sont mis au pilori. N'a-t-il pas été porté à la connaissance du Conseil, au cours de ses séances précédentes sur cette question, des actes de violence, des assassinats, des violations massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des informations sur des intentions d'agression et de déstabilisation ?

52. Ces différents facteurs, germes de conflagration et foyers de tension, ne peuvent s'analyser qu'en termes de survie pour les Etats de la région qui, se sentant menacés dans leur souveraineté, prennent certaines mesures pour sauvegarder cette souveraineté. Ces mesures passent souvent par des signatures d'accords et de pactes avec des pays amis, disposés à leur fournir les moyens militaires nécessaires à la défense de cette souveraineté. Il se noue ainsi des alliances qui, loin de contribuer à l'amélioration des situations existantes, ne font que les entretenir, sinon les aggraver, nourrissant de ce fait le feu de la confrontation entre les blocs d'où dérivent ces alliances. Les facteurs de tension disparaîtront une fois que les menaces d'agression et les violations des droits fondamentaux cesseront et que des garanties d'indépendance et de paix seront données aux uns et aux autres, une fois que tous les Etats de la région concernée voudront respecter les principes de la Charte des Nations Unies et qu'il sera laissé à chaque Etat le libre exercice de ses droits souverains ainsi que le libre choix d'expériences politiques et sociales nouvelles souhaitées par son peuple. C'est également dans cet esprit que les principes de la Charte ont été conçus.

53. La délégation togolaise s'est félicitée des déclarations des parties relatives à leur volonté d'entrer en négociations en vue de garantir la paix et la sécurité dans la région. Ainsi, les parties concernées ont une claire conscience des obligations prévues par la Charte, notamment par son Article 33, qui stipule :

“Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, ... de règlement judiciaire, de recours aux orga-

nismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix."

Il revient également au Conseil de proposer aux parties la mesure appropriée pour le règlement du conflit en cours.

54. Cependant, on ne peut ignorer l'existence des initiatives de médiation de la part du Mexique et d'autres Etats de la région en vue d'aboutir à des négociations. Dans ce contexte, ma délégation voudrait donc souligner combien elle apprécie les tentatives qui ont eu lieu à ce jour pour régler la crise actuelle. Elle encourage vivement ces initiatives et souhaite que les parties fassent preuve de la bonne volonté nécessaire dans les négociations. Il importe que le dialogue soit instauré entre les parties concernées en vue d'adopter les mesures pratiques à même de garantir la paix dont la région a besoin.

55. Comme je l'ai dit dans cette même instance l'année dernière :

"Le peuple togolais nourrit pour lui-même et pour toutes les nations une ardente volonté de paix... Cette paix doit être réelle et concourir à l'émancipation effective de nos différentes nations. C'est pourquoi le

Togo, face au désarroi qui saisit notre temps et menace l'équilibre international, a toujours préconisé le recours au dialogue fraternel et à la concertation permanente pour rechercher, dans la paix, des solutions justes aux douloureux conflits qui secouent notre monde" [2339^e séance, par. 63].

56. C'est à ce dialogue que ma délégation, une fois encore, invite tous les Etats concernés dans le conflit dont est saisi le Conseil. La réalisation de ce dialogue serait la preuve que l'Organisation à laquelle nous appartenons tous et dont le Conseil de sécurité constitue l'organe de maintien de la paix peut encore avoir sa raison d'être et mériter la reconnaissance des générations futures.

La séance est levée à 13 h 20.

NOTES

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1 (A/37/1).

² Ibid., p.1.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يُمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
